

Fiche Parcours CACES® R372m Engins de Travaux Publics

Catégorie 7 Engin de compactage à déplacement alternatif (niveleuse)

Objectif

Acquérir des connaissances théoriques et pratiques pour la conduite des engins de chantier conformément au référentiel de la recommandation CNAMTS R 372m.

Public & pré-requis

Tout public
Âgé de 18 ans
Écrire et lire correctement
Être apte à la visite médicale
Niveau : V

Effectif

de 3 à 6 personnes

A. Formation théorique

REGLEMENTATION ET TEXTES DE LA SECURITE

Connaître les bases de la réglementation applicable aux engins
Connaître les documents à présenter lors de contrôles
Connaître les rôles des différents organismes IT, CRAM, OPPBTP
Connaître les rôles et responsabilités du chef d'équipe
Connaître les rôles et responsabilités du chef de chantier
Connaître les rôles et responsabilités du conducteur de travaux

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE

Connaître les principaux types d'engins
Connaître les caractéristiques principales des principaux composants
Connaître les caractéristiques principales des différents mécanismes
Connaître le fonctionnement des organes de service
Connaître le fonctionnement des dispositifs de sécurité

SECURITE

Connaître les principaux risques : renversements, heurts, environnement (réseaux enterrés, réseaux aériens...), énergie mise en oeuvre
Connaître les règles de conduite, de circulation, de stationnement, y compris la gestuelle de commandement de manœuvre
Connaître les dispositions générales de sécurité
Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques.

B. Formation pratique

VERIFICATIONS

Contrôler visuellement l'état de l'engin (pneumatique, flexibles, fissures, cassures...)
Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

CONDUITE CIRCULATION MANOEUVRES

Circuler avec la maîtrise des différents sols, dans différentes conditions de pente, en virage, en marche AV, AR (circuit à définir)
Utiliser correctement l'avertisseur sonore
Regarder en arrière avant de reculer
Respecter les règles et panneaux de circulation
Adapter sa conduite aux conditions de circulation (encombrements, virage...)
Maîtriser la souplesse et la précision des manœuvres
Maîtriser les opérations de fin de poste
Maîtriser les changements/déchargements sur porte-engins

MAINTENANCE

Effectuer les opérations d'entretien de 1^{er} niveau
Vérifier les différents niveaux des réservoirs
Rendre compte

C. Evaluations théoriques et pratiques

Evaluations théoriques :

Il s'agit de tests écrits qui résultent de la formation et des supports pédagogiques donnés en formation théorique par le formateur.

Evaluations pratiques :

Il s'agit de tests effectués sur les engins de catégorie 7. Le test CACES est régi par une réglementation qui exige des éléments de la liste suivante :

Deux engins de catégorie 7,
Un porte-char,
Rapports de vérifications périodiques des véhicules,
Carnets d'entretien des véhicules
Certificats de conformité des véhicules,
Notice d'utilisation des matériels,
Aire de manœuvre d'une surface suffisante,
Elingues, crochets,
Panneaux ou rubalises,
Appareil de commande à distance (si vos engins ont l'option télécommande),
EPI (Casque, Gants, Chaussures de sécurité)

Validation

Certificat d'**Aptitude à la Conduite En Sécurité CACES** si succès aux test théorique et pratique (valable 10 ans)
Attestation de fin de stage

Moyens pédagogiques

Salle de cours avec équipement audiovisuel et rétroprojecteur.

Terrain adapté à la pratique des engins

Ce CACES est valable 10 ans et pour une seule catégorie

Le CACES ne dispense pas l'employeur de l'obligation de délivrer l'Autorisation de Conduite